

Lors de procédures en matière de baux et loyers à Genève, les procédures effectuées par la Commission de Conciliation en matière de baux et loyers (CCMBL) et par le Tribunal des Baux et Loyers (TBL) sont gratuites.

Par contre, lors d'interventions d'avocats et de juristes, les honoraires sont payants et peuvent être dispendieux.

Il est dès lors vivement conseillé de disposer d'une **assurance de protection juridique privée** (avec ou sans option « circulation »).

Les primes sont variables et certaines assurances, comme avec le TCS ou la FRC, doivent être combinées avec un sociétariat (par exemple, un membre du TCS paierait en sus de sa carte de membre la prime d'assurance).

Les sociétés d'assurance protection juridique sont nombreuses. L'ALGIM ne peut pas conseiller l'une ou l'autre. Lors de l'établissement d'un dossier juridique, nous vous recommandons de demander conseil à votre juriste quant à la marche à suivre. L'assurance peut accepter le mandat avec une somme maximum, qui sera versée directement au juriste.

Le tableau ci-dessous provient des données de la société Comparis, pour un groupe de personnes (**famille**) (état au 18 mars 2018). **Montants purement indicatifs !**

<b>NOM DE L'ASSURANCE</b>	<b>Prime annuelle</b>	<b>Site Internet</b>
Axa-Arag Basic	157.50	<a href="http://axa.ch">axa.ch</a>
Fortuna Generali	190.00	<a href="http://generalich.ch">generalich.ch</a>
Myright by AXA	204.00	<a href="http://myright.ch">myright.ch</a>
CSS Economy	205.00	<a href="http://css.ch">css.ch</a>
Prot.jur. sans circul. JUSTIS	209.40	<a href="http://justis.ch">justis.ch</a>
Groupe Mutuel	225.00	<a href="http://groupemutuel.ch">groupemutuel.ch</a>
Axa-Arag Optima	250.95	<a href="http://axa.ch">axa.ch</a>
Protekta	270.00	<a href="http://protekta.ch">protekta.ch</a>
TCS Standard	275.00	<a href="http://tcs.ch">tcs.ch</a>
DextraProt. Jur.	278.25	<a href="http://dextra.ch">dextra.ch</a>
Coop Prot. Jur.	280.00	<a href="http://cooprecht.ch">cooprecht.ch</a>
Fortuna Generali Top	290.00	<a href="http://generalich.ch">generalich.ch</a>
CAP pour les locataires	293.50	<a href="http://cap.ch">cap.ch</a>

Site internet pour consulter les offres détaillées :

**[fr.comparis.ch/rechtsschutz](http://fr.comparis.ch/rechtsschutz)**

**ou tapez l'adresse URL de l'assurance sur Google**

[Voir page suivante !](#)

## **Attention :**

- Les clauses du contrat doivent comprendre **le droit du bail** et la protection des locataires (comprend également d'autres domaines : droit des assurances sociales, du travail, des consommateurs, des patients, etc.).
- Les contrats de protection juridique sont établis pour plusieurs années (5 ans),
- La prime est payable annuellement,
- Il ne faut pas être en litige judiciaire lors de la conclusion d'une assurance.
- Un **délai de carence de 3 mois** est prévu, à savoir que l'assurance ne prend rien en charge pendant les 3 premiers mois.
- Des rabais de primes peuvent être consentis si l'assuré a d'autres polices auprès du même assureur.

**L'ALGIM vous recommande de faire établir une offre (par Internet ou autre) et d'en discuter avec l'assureur sollicité, pour les détails du contrat, avant toute signature.**